

Rapport annuel du comité 2013

Objectif atteint – vive la SGfB!

Avec fierté et reconnaissance, nous pouvons qualifier l'exercice 2013 d'année de succès.

Le comité

Hedi Bretscher SGTA, présidente
Dr. Irène Kummer OIP, vice-présidente
Monika Riwar bcb, secrétaire
Rosmarie Zimmerli IKP, caissière
Sylvia Baumann OIP, responsable site Internet
Hanspeter Fausch m-v, responsable marketing, présidence CPP
Philipp Junker IBP (jusqu'en septembre 2013), présidence CQ
Rolando Zobrist IFCoS, responsable pour le TI.

Pendant l'année d'exercice, le comité s'est réuni pour neuf séances ordinaires à Zurich et la traditionnelle retraite de trois jours à Cavigliano.

L'introduction de l'examen professionnel supérieur, l'augmentation continue et réjouissante du nombre de membres et le quadrilinguisme de la SGfB ont demandé un effort considérable de la part du comité, du sérieux dans l'accomplissement des tâches, de l'efficacité dans le déroulement du travail et une collaboration soignée.

Les membres du comité ont accompli un travail considérable entre une séance et l'autre sur leur poste de travail et durant les échanges intenses d'e-mail, les conversations par skype et les entretiens personnels, entre autres également avec des personnes intéressées à devenir membres collectifs de la SGfB.

Le contact avec les membres a pris de plus en plus d'importance, car ceux-ci ont été toujours plus nombreux à adresser des questions à la SGfB, et à prendre part aux événements de politique professionnelle.

En septembre, le comité s'est séparé de Philipp Junker, président de la CQ, qui avait annoncé qu'il se retirerait de la CQ à la prochaine AG. Grâce au soutien de Christine Stalder et de Peter Eichenberger de la CQ et avec la contribution du comité, nous avons réussi à assurer une collaboration en réseau efficace.

Commissions

- Commission de politique professionnelle (CPP): Hanspeter Fausch, mind-vision (présidence); Gabi Rüttimann, IKP; Pierre Clausen, pca.acp; Danny Abel, bcb.
- Commission d'éthique (CE): Ruth Bärtschi, AFI (présidence); Gabriela Feustle-Novak, IKP; Gisela Meinike, OIP
- Commission qualité (CQ): Philipp Junker, IBP (présidence); Christine Stalder, pca.acp; Peter Eichenberger, IKP; Catherine Ferrara, IFCoS.
- Commission de recours (CR): Dr Judith Schütz (présidence); Magdalena Fuchs; René Anliker (jusqu'en avril 2013), Daniel Tiboldi.

Pendant l'été de l'année d'exercice, le comité a nommé les membres de la nouvelle commission d'examen, dont les tâches sont définies dans le règlement d'examen. Sont candidats pour l'assemblée générale 2014:

Benno Greter, TAL, président CE
Rosmarie Zimmerli, IKP, secrétariat
Peter Eichenberger, IKP
Liselotte Fassbind, EBI

Daniela Sonderegger-Dürst, SGTA
Christine Stalder, pca.acp
Peter Weber, bcb, finances

Des pourparlers sont encore en cours pour une représentation de la Webster University de Genève.

Le travail accompli en 2013 par les cinq commissions est illustré séparément dans les rapports annuels.

Secrétariat

La collaboration avec la secrétaire Irène Bloch à Rheinfelden s'est révélée, comme par le passé, fructueuse et agréable. Malheureusement, à la fin de l'année, nous avons reçu la résiliation du secrétariat de la Praxis-Brücke Seminare AG.

Heureusement, nous avons réussi à trouver rapidement un nouveau siège pour notre secrétariat. Le 1er février 2014, nous avons conclu un contrat de prestation pour la gestion du secrétariat de la SGfB avec l'entreprise IT-CleverNet GmbH de Möriken. C'est elle qui devrait par la suite se charger également du secrétariat d'examen.

Nous remercions Irène Bloch de l'engagement dont elle a fait preuve avec une extraordinaire compétence en tant que responsable du secrétariat de la SGfB. Dès le début, le 16 juillet 2009, elle a été pour nous une précieuse collaboratrice, qui a su représenter au mieux la SGfB aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Egalement au nom des membres de la SGfB, nous souhaitons à Irène Bloch beaucoup de succès et de satisfaction pour l'avenir.

Nous remercions Hanspeter Fausch, dirigeant de la Praxis-Brücke Seminare AG, et toute son équipe de l'agréable collaboration. Pendant toutes ces années, il a garanti à la SGfB, dans les locaux de son institut, des conditions extrêmement avantageuses pour la gestion du secrétariat.

Banque de données

En octobre 2011, la programmation de la nouvelle banque de données MySQL a démarré avec la reprise des données déjà existantes du vieux Filemaker, sous la responsabilité du spécialiste informatique Urs Müller de la Sekom de Münchenstein et l'assistance de Philipp Junker.

Jusqu'en automne 2013, nous n'avons pourtant pas réussi à installer le nouveau système MySQL de manière fonctionnante et satisfaisante. Les lettres, les factures, tout a dû être laborieusement élaboré manuellement, ce qui a causé une énorme perte de temps et des coûts de secrétariat élevés. Après une explication minutieuse de la part de Rosmarie Zimmerli, le comité a décidé en septembre de retourner à Filemaker dont les fonctions, entre-temps, se sont fortement améliorées. Thomas Feger, de la Morsthich Projects GmbH de Zoug a été désigné comme responsable.

Aussi bien Irène Bloch que Rosmarie Zimmerli annoncent que le nouveau Filemaker fonctionne bien et qu'il demande moins de travail.

Concept de conseil

Au printemps 2013, le comité a pu remanier le « Guide à l'élaboration du concept de conseil » élaboré par Irène Kummer, Monika Riwar, Hanspeter Fausch et Hans Schwerzmann et a pu le mettre à disposition de ses membres sur le site Internet de la SGfB, traduit en 4 langues. Le nouveau document a été bien accueilli de toutes parts. Il sert de ligne directrice pour la formation ainsi que pour la préparation de l'examen professionnel supérieur.

Objectif atteint : examen professionnel supérieur de conseil psychosocial approuvé

Le 28 juin 2013, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a accordé à la SGfB la tant attendue approbation pour l'organisation de l'examen professionnel supérieur (EPS) pour l'obtention du titre professionnel de conseiller/ère dans le domaine psychosocial avec diplôme fédéral.

Avec cet EPS, la SGfB a atteint un objectif décisif pour la professionnalisation du conseil psychosocial et a frappé un grand coup. Cet EPS changera le paysage du conseil en Suisse. Le diplôme fédéral est un gage de qualité important dans toutes les professions.

Dans le domaine du conseil psychosocial, outre le titre professionnel de conseiller/ère SGfB, il existe maintenant une possibilité supplémentaire d'attester des compétences acquises dans le conseil professionnel au travers du titre professionnel de conseiller/ère dans le domaine du conseil psychosocial avec diplôme fédéral.

Cela renforce le profil de conseiller/ère, accroît la satisfaction au travail, élargit la reconnaissance de l'opinion publique et aide la clientèle à la recherche de conseillers compétents.

Nous sommes très fiers de ce succès : le chemin vers l'objectif a été long et éprouvant.

Le projet d'élaboration des examens professionnels a été approuvé en novembre 2008 par l'Office fédéral et a débuté en janvier 2009 sous la direction de Gérard Kahn. Les organes responsables en étaient le BSO (Association professionnelle pour le coaching, la supervision et le conseil d'organisation), la SCA (Swiss Coaching Association), l'ASC (Association suisse des cadres) et la SGfB.

Il est rapidement apparu un manque d'unité entre les organes responsables à cause d'intérêts divergents. D'une part la SCA et l'ASC voulaient créer un examen professionnel dans le domaine du conseil au niveau du brevet fédéral, tandis que le BSO et la SGfB plaidaient pour le niveau du diplôme, en arguant que le conseil professionnel était une tâche complexe qui ne pouvait être attribuée qu'après avoir réussi un examen professionnel supérieur. Par conséquent, l'ASC et la SCA ont assumé seules la gestion de l'examen professionnel au niveau du brevet fédéral.

D'autre part, le BSO estime que les formes de conseil au niveau du diplôme devraient être réparties selon les domaines d'application entre « en référence au poste de travail » et « sans référence au poste de travail ». Pour cette raison et d'autres encore, il n'a pas souhaité collaborer sur la forme de conseil considéré par la SGfB. Ainsi se sont aussi séparées nos routes et la SGfB a été, à partir de ce moment-là, la seule responsable de l'examen de diplôme dans le domaine psychosocial.

Encore avant la remise des documents, il y a eu des discussions avec les représentants de la SBAP (Association Suisse de Psychologie Appliquée) et de la FSP (Fédération Suisse des Psychologues), ce qui n'a malheureusement pas empêché les deux associations de faire une vive opposition au règlement d'examen publié par la SGfB.

La réponse à l'opposition, en défense des intérêts de la SGfB a été formulée par le juriste Daniel Staffelbach de Walder Wyss AG à Zurich. En mars 2013, le SEFRI a décidé de rejeter le recours et d'approuver le règlement de l'EPS pour l'obtention du titre de conseiller/ère dans le domaine psychosocial avec diplôme fédéral.

Et à nouveau se sont déroulées d'exténuantes négociations avec le nouveau juriste responsable au SEFRI, négociations au cours desquelles nous avons dû dissiper d'autres réserves et modifier certaines formulations en nous appuyant sur l'assistance juridique de Me Staffelbach. Le 28 juin 2013, grâce au soutien d'Armin Schöni du SEFRI, le règlement a été signé par l'instance compétente et la responsabilité en a été officiellement confiée à la SGfB. Le comité a enfin pu respirer et dûment fêter le grand événement.

Grâce à la bonne planification préventive, la commission d'examen s'est mise immédiatement au travail avec un fort engagement. Le 11 septembre 2013, la première séance d'information a déjà pu être organisée avec succès à Zurich.

Organe responsable, sujet ouvert

Du côté du SEFRI, on attend encore des mesures permettant une gestion de tous les examens professionnels sous la responsabilité commune des institutions impliquées. Le dernier mot n'est pas encore dit. Partant de cette option, le mandat pour l'organisation des EPS court jusqu'à la fin 2016. D'ici là, il faudra clarifier si l'on en vient à une gestion commune de tous les examens professionnels de conseil ou si la SGfB poursuit seule en tant qu'organe responsable de l'EPS dans le domaine psychosocial.

Adhésion all'EAC

En mars 2011, l'assemblée générale de la SGfB a décidé d'adhérer à l'European Association for Counselling (EAC) et a nommé Philipp Junker comme délégué. Après présentation du dossier, la SGfB n'a pas obtenu l'adhésion attendue, une condition d'admission n'étant pas remplie. Pour adhérer en tant que « National Member », la SGfB doit avoir au moins 25 membres EAC, et cet objectif n'a pas été atteint avant la fin de l'exercice. De plus, force est de constater que l'EAC est fortement orientée vers les pays de langue et culture anglaises. La SGfB n'a pas non plus reçu le soutien escompté de l'EAC dans le projet EPS.

Les coûts élevés, engendrés annuellement par les deux séances en Europe et le congrès qui comprennent les frais de voyage et d'hôtel, à ajouter aux cotisations de membre, représentent une autre difficulté.

En été le congrès annuel de l'EAC a eu lieu à St. Petersburg. A cette occasion, Peter Frävel a présenté un exposé sur mandat de la SGfB sur le sujet « Différences entre conseil et thérapie – Caïn et Abel ou Castor et Pollux? »

L'exposé a suscité un vif intérêt.

Membres collectifs SGfB

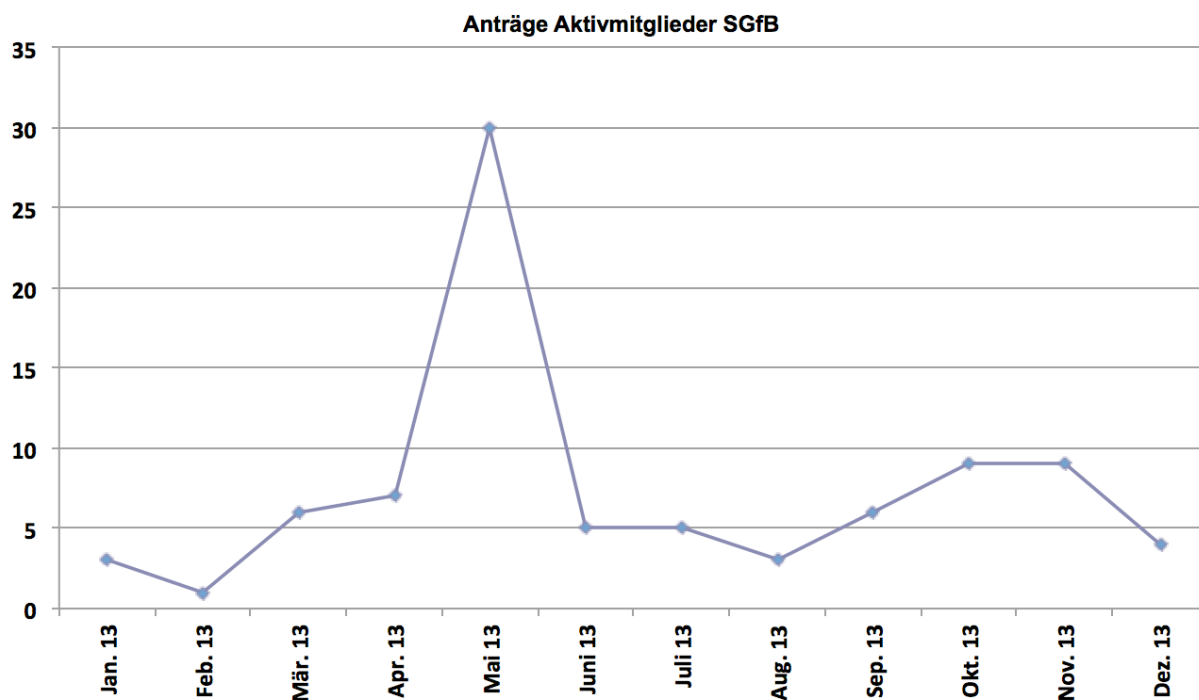
La SGfB se compose actuellement de 20 membres collectifs qui offrent globalement 23 formations de conseil, en Suisse alémanique, au Tessin et à Genève.

A la conférence des membres collectifs (CMC) qui s'est tenue en novembre, 19 institutions étaient représentées par des délégués, témoignant ainsi un grand intérêt pour le développement de la SGfB. Les résultats de cette conférence ont été verbalisés par Monika Riwar.

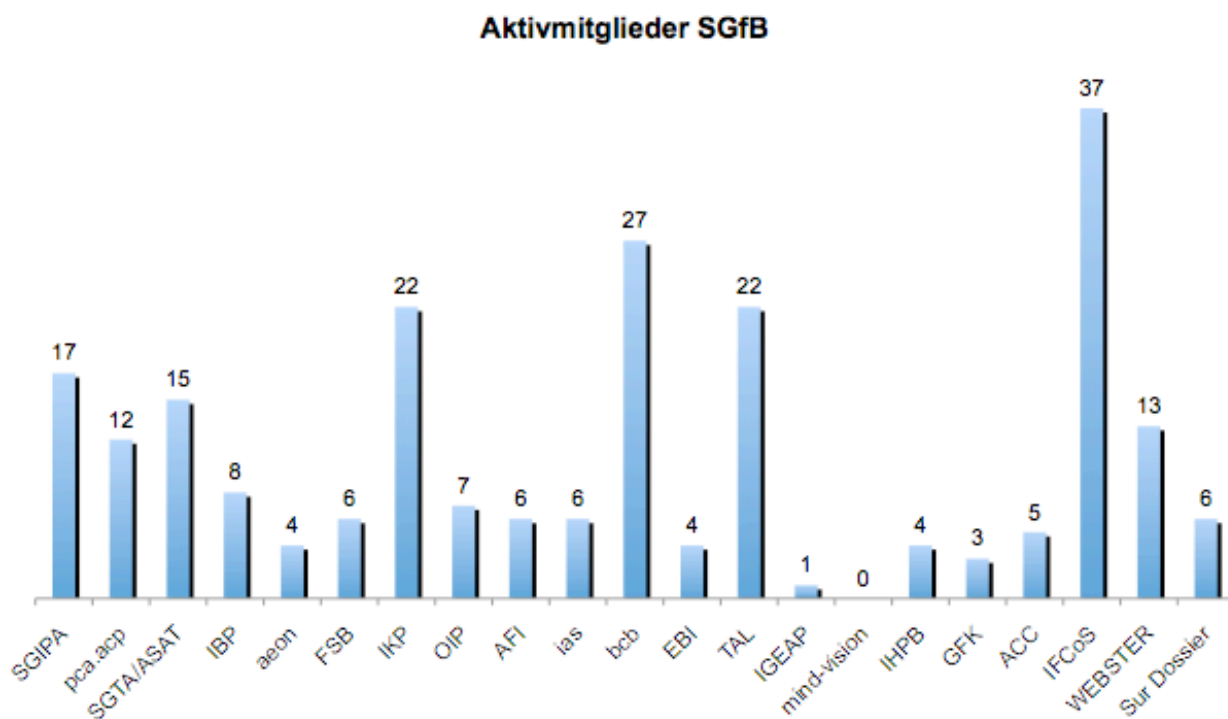
A nouveau la visite de comités dans les groupes de formation de nos membres collectifs s'est avérée un moyen efficace de propagande associative. Ces événements sont organisés par Hanspeter Fausch. Nous invitons les délégués à s'inscrire aux visites organisées en 2014.

Membres actifs SGfB

Le nombre des conseillers/ères admis en tant que **membres actifs** et de **membres en formation** a aussi augmenté en 2013.



1.1.– 31.12.2013 : 88 demandes (dont 12 passages de membres en formation à membres actifs ; comparaison 2012 : 60 demandes)

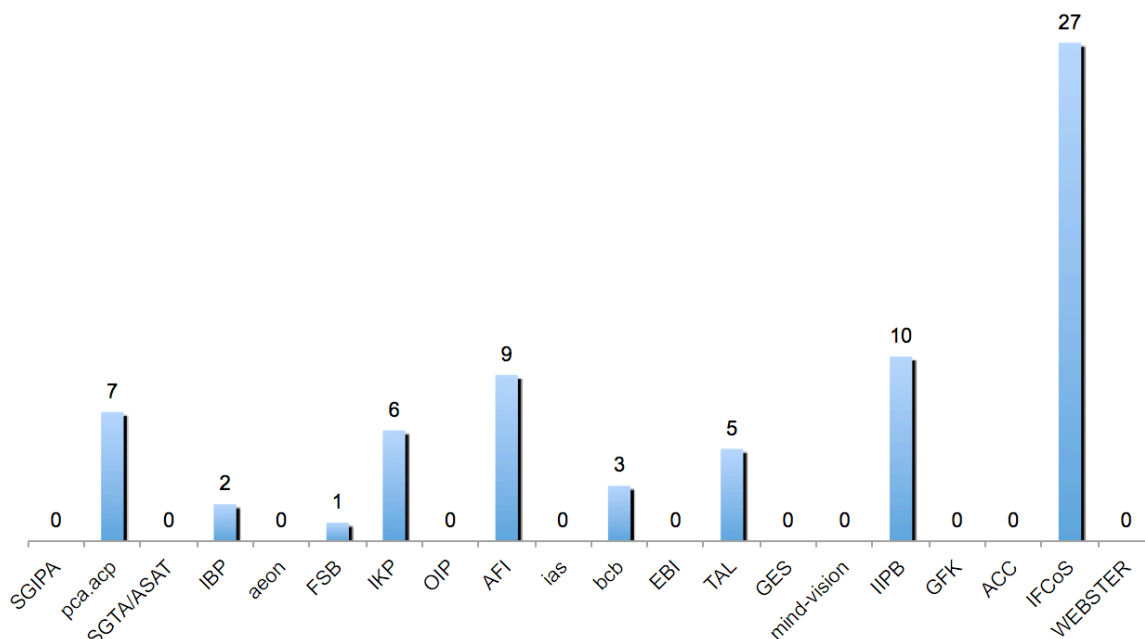


Situation au 31.12.2013 : 295 membres actifs (comparaison 2012 : 225 membres actifs)

Membres en formation

Pendant l'année d'exercice, une légère croissance a été enregistrée dans cette catégorie.

Mitglieder in Ausbildung SGfB



Situation au 31.12.2013 : 70 membres en formation (comparaison 2012 : 47 membres en formation)

Planification financière

Par décision de l'assemblée générale, la cotisation annuelle des membres collectifs augmente pour 2014 de CHF 1'000.00 à CHF 1'250.00.

Cela permet une meilleure indemnisation du travail du comité en 2014. Dans une prochaine étape, les membres des commissions auront aussi plus de frais. Comme l'indique le rapport financier, tous les coûts de gestion ont augmenté à la suite de l'énorme développement et de la professionnalisation de la SGfB.

C'est pourquoi, le comité conseille à l'assemblée générale d'augmenter la cotisation des membres actifs de CHF 150.00 à CHF 180.00.

Nouveauté : l'affiliation au Réseau Santé Psychique (RSP)

En 2013, la SGfB a été admise en tant que membre du Réseau Santé Psychique Suisse (RSP). Grâce à cette adhésion, les membres actifs de la SGfB ont un login réservé et ainsi l'accès illimité au site Internet du RSP.

Site Internet

Les nombreuses innovations se retrouvent sur le site Internet de la SGfB : les pages « Examen professionnel supérieur » et « Historique » ont été créées et d'innombrables compléments, petites et grandes modifications ont été apportés dans les quatre langues.

Le départ de la présidente

Comme je vous l'avais annoncé lors de la dernière AG, après deux ans de mandat, l'heure est venue de quitter la direction de la SGfB et de passer le témoin.

Le 2 mai 2006, on m'a confié la présidence et de ce fait la responsabilité de l'Association pour le Conseil SGfB qui venait d'être fondée. J'ai empoigné cette charge avec enthousiasme et m'y suis employée avec confiance dans la bonne réussite, en traversant des hauts et des bas, jusqu'à aujourd'hui où je désire prendre congé en vous remerciant de tout. J'ai eu la chance d'avoir des collègues compétents et cordiaux qui ont partagé avec moi l'objectif de professionnaliser le conseil psychosocial en Suisse. Ce travail a été exigeant professionnellement et personnellement et m'a stimulée, réjouie et inspirée.

Succession

L'objectif de trouver un successeur pour la présidence était ambitieux. La recherche des meilleurs talents s'est déroulée en plusieurs étapes avant que le choix ne se profile clairement.

Avec un large consensus et une immense joie, le comité a nommé présidente de la SGfB Rosmarie Zimmerli, qui s'engage, depuis mars 2007 avec beaucoup de mérite, pour les objectifs de la SGfB comme membre du comité et trésorière.

Vive la SGfB!

Pendant l'année d'exercice, le comité et les commissions ont collaboré pendant de longues heures de travail avec beaucoup d'engagement, de créativité et de mérite afin d'écrire l'histoire de succès de la SGfB. Les délégués ont contribué à instaurer un rapport entre l'assemblée des délégués, le comité, les commissions et les membres collectifs. Cela nous a permis d'enregistrer un nombre élevé inespéré de nouveaux membres. Avec l'examen professionnel supérieur, nous avons atteint un bel objectif.

Nous avons réussi à consolider la position de la SGfB en tant qu'association professionnelle efficace et crédible.

Beaucoup se demandent si la SGfB est encore nécessaire, maintenant que l'EPS existe.

La réponse est : un EPS ne suffit pas à faire une profession !

Si le conseil psychosocial veut véritablement être une profession, une association professionnelle est indispensable. L'union de professionnels au sein d'une association est aussi obligatoire pour notre profession. La SGfB, en tant qu'association professionnelle ne régit pas uniquement les standards de qualité et les principes éthiques de leurs membres. Elle représente aussi les intérêts des professionnels dans le public, auprès des autorités et d'autres associations professionnelles. L'affiliation à la SGfB favorise la coopération, le sentiment d'appartenance et l'identité professionnelle des conseillers/ères.

Celui qui se demande: qu'est-ce que la SGfB m'apporte ? ne considère qu'un aspect des choses. La seconde question tout aussi importante est: qu'est-ce que j'apporte à la SGfB ? Quelle peut être ma contribution afin que l'association soit prospère et que le conseil psychosocial prenne pied durablement ?

Ce n'est qu'avec l'engagement de ses membres, ce qui commence par le paiement des cotisations et se poursuit avec la collaboration dans les commissions, que la SGfB peut se profiler comme une association professionnelle forte, réputée pour le bien de ses membres ainsi que pour celui de sa clientèle et du public.

C'est l'appel que je vous lance en prenant congé de vous conseillères et conseillers!

Je garderai le bon souvenir d'un grand projet réalisé ensemble, comme un merveilleux cadeau et une ressource à tout jamais.

Et encore mon mot d'adieu : MERCI !

Hedi Maria Bretscher-Zeier
Présidente SGfB

février 2014